
Principes ergonomiques de la conception des systèmes de travail

Ergonomics principles in the design of work systems

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 6385:2016(F)

© ISO 2016

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	2
3 Conception des systèmes de travail	5
3.1 Principes généraux	5
3.2 Processus de conception du système de travail	6
3.3 Formulation des objectifs (analyse des exigences)	7
3.4 Analyse et allocation des fonctions	7
3.5 Conception générale	8
3.6 Conception détaillée (ou développement)	8
3.6.1 Généralités	8
3.6.2 Conception de l'organisation du travail	8
3.6.3 Conception des tâches	9
3.6.4 Conception des activités	9
3.6.5 Conception de l'environnement de travail	10
3.6.6 Conception des équipements de travail et des interfaces	11
3.6.7 Conception de l'espace de travail et du poste de travail	11
3.7 Réalisation, mise en application, ajustement, vérification et validation	13
4 Évaluation et suivi	14
4.1 Généralités	14
4.2 Santé et bien-être	14
4.3 Sécurité	14
4.4 Performances du système	15
4.5 Utilisabilité	15
4.6 Rapport coût-bénéfice	15
4.7 Conformité	15
Bibliographie	16

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 159, *Ergonomie*, sous-comité SC 1, *Principes généraux d'ergonomie*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 6385:2004), qui a fait l'objet d'une révision technique, avec les modifications suivantes:

- les termes ont été alignés sur ceux indiqués dans l'ISO 26000;
- les paragraphes 3.2, 3.7 et l'Article 4 ont fait l'objet d'une révision technique;
- le cycle de vie d'un système de travail est présenté en 3.2;
- le principe d'ajustement a été ajouté au 3.7 et «validation» a été remplacée par «vérification»;
- un nouveau paragraphe sur la conformité a été ajouté à l'Article 4;
- des exemples ont été ajoutés dans plusieurs articles.

Introduction

Des facteurs technologiques, économiques, organisationnels et humains influencent le comportement et le bien-être au travail des personnes au sein du système de travail. Dans la conception d'un système de travail, l'application des connaissances ergonomiques à la lumière des expériences de la pratique, est prévue pour satisfaire les exigences humaines.

La présente Norme internationale fournit un cadre de base en ergonomie pour les professionnels et autres qui traitent des sujets relatifs à l'ergonomie, aux systèmes de travail et aux situations de travail. Les dispositions de la présente Norme internationale doivent aussi s'appliquer à la conception des produits destinés à être utilisés dans les systèmes de travail.

Le respect des principes et des exigences énoncés dans la présente Norme internationale aidera la direction à prendre de meilleures décisions, par exemple en ce qui concerne la durabilité des investissements dans l'innovation des systèmes de travail.

Le corps des connaissances dans le domaine de l'ergonomie est pris en compte dans la conception des systèmes de travail conformément à la présente Norme internationale. Les évaluations ergonomiques des systèmes de travail existants ou nouveaux révéleront la nécessité de tenir compte du rôle du travailleur au sein de ces systèmes, et l'encourageront.

L'ISO 26800 fournit un point de départ général pour la réflexion sur l'ergonomie et détermine les principes et concepts généraux essentiels. La présente Norme internationale les présente dans le cadre de la conception et de l'évaluation des systèmes de travail.

La présente Norme internationale est également utile dans la mise en œuvre de systèmes de management, tels que OHSAS 18001. Outre les lignes directrices relatives aux processus, elle fournit également des recommandations pour atteindre de bonnes performances humaines.

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Principes ergonomiques de la conception des systèmes de travail

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit les principes ergonomiques fondamentaux comme lignes directrices de base pour la conception des systèmes de travail, et définit les termes de base correspondants. Elle décrit une approche intégrée de la conception des systèmes de travail, selon laquelle les ergonomes coopèrent avec d'autres personnes impliquées dans la conception, en prenant en considération les exigences humaines, sociales et techniques, de façon équilibrée, durant le processus de conception.

Les utilisateurs de la présente Norme internationale incluent les dirigeants, les travailleurs (et leurs représentants, le cas échéant) et les professionnels tels que les ergonomes, les chefs de projet et les concepteurs impliqués dans le processus de conception ou de correction des systèmes de travail. Les utilisateurs peuvent trouver dans la présente Norme internationale des connaissances générales en ergonomie (facteurs humains), ingénierie, conception, qualité et gestion de projet.

Dans la présente Norme internationale, le terme «système de travail» fait référence à une grande variété de situations de travail, incluant les lieux de travail permanents et flexibles. L'objectif de la présente Norme internationale est d'aider à améliorer, (re)concevoir ou modifier les systèmes de travail. Les systèmes de travail impliquent des combinaisons de travailleurs et d'équipements, au sein d'un espace et d'un environnement donnés, ainsi que les interactions entre ces composantes au sein d'une organisation de travail. La complexité et les caractéristiques des systèmes de travail sont variables, par exemple l'utilisation de systèmes de travail temporaires. Voici quelques exemples de systèmes de travail dans différents domaines:

- production, par exemple opérateur et machine, travailleur et chaîne de montage;
- transport, par exemple conducteur et voiture ou camion, personnel dans un aéroport;
- assistance, par exemple technicien de maintenance avec son équipement de travail;
- commercial, par exemple employé de bureau avec station de travail, travailleur mobile avec sa tablette, cuisinier dans la cuisine d'un restaurant;
- et d'autres domaines tels que les soins de santé, l'enseignement et la formation.

Le respect des principes ergonomiques s'applique à toutes les phases du cycle de vie du système de travail, de la conception jusqu'à la mise hors service, en passant par le développement, la réalisation et la mise en application, l'utilisation, la maintenance et l'assistance.

L'approche système incluse dans la présente Norme internationale fournit aux utilisateurs de la présente Norme internationale des principes directeurs dans le cadre de situations existantes ou nouvelles.

Les définitions et principes ergonomiques spécifiés dans la présente Norme internationale s'appliquent à la conception de conditions de travail optimales quant à la sécurité, à la santé et au bien-être humain, y compris le développement de compétences existantes et l'acquisition de nouvelles, tout en tenant compte de l'efficacité et de l'efficacité technologique et économique.

Les principes de la présente Norme internationale sont applicables à un grand nombre d'autres activités humaines, par exemple dans la conception de produits pour des activités domestiques ou de loisirs.